

Compte Rendu du Conseil Municipal du Mercredi 24 septembre 2014 à 20h

Étaient Présents : *BARDON Benjamin, BLANC Aline, CHEVALIER Annick, DURET Sylvain, GRIMONET Henri, LEGER Luc, MERCY Paul, NOËL-LARDIN Patrick, RENAUDIN Géraud, SCHEIDER Audrey, SENFT Catherine, SZLAPKA Jean*

Excusés : *Bernard Paul EMINET pouvoir à Henri GRIMONET*

Annick POUPENEY pouvoir à Annick CHEVALIER

Absente : *BOËL-MURE Agnès,*

Ouverture de réunion à 20h10 avec comme secrétaire de séance Mr Henri GRIMONET

A l'ordre du jour :

Madame le Maire sollicite à l'ordre du jour courant l'ajout d'une délibération pour le SDES – Accordé par l'assemblée.

- La séance commence exceptionnellement, par la présentation du Contrat Prévoyance, par Mme MARTIN Martine, secrétaire de mairie, afin de la libérer à l'issue de son intervention.

Suite à l'engagement de la commune en novembre 2013, acceptant que le Centre de Gestion prenne en charge l'étude départementale d'un contrat de prévoyance, les résultats du marché ont été connus en juillet 2014. L'assurance prévoyance a été retenue. Cette démarche implique pour la collectivité l'adhésion à une convention de participation conclue pour le risque « prévoyance » par le centre de gestion de la Savoie. Le droit forfaitaire s'élève pour St Alban à la somme de 50€ pour 6ans (au prorata du nombre d'agent). A travers cette démarche les agents bénéficient de tarifs préférentiels et la commune s'engage à verser une participation par agent au maximum égale au montant de la cotisation due par l'agent. Pour information la participation moyenne des collectivités se situe aux alentours de 10-13€ /agent/mois (Données du CDG 73)

Après débats la commune choisit de verser 10€/agent.

- **Délibération** pour contrat d'embauche CUI 7 heures .Afin d'assurer une certaine souplesse des TAP en cas d'absentéisme (Temps Activités Périscolaires) et l'entretien des bâtiments communaux, Madame Marion PERTUISET a été recrutée en Contrat Unique d'Insertion jusqu'au 1 er mars 2015.**Vote à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer le contrat d'embauche.**
- **Délibération** pour virement de crédit de 1860€ (logiciel de gestion de cantine) qui passe de dépenses imprévues en immobilisation incorporel. **Vote à l'unanimité.**

- **Délibération** pour défraiement des frais de déplacement du personnel (transport et péage autoroutier, formations, visites médicales, réunions et convocations au Centre de Gestion...) **Vote : 1 abstention, Sylvain DURET.**
- **Délibération** pour l'acceptation de la T.C.C.F.E. (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité.)

Les Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) ont pour objectif de donner les moyens aux collectivités locales de financer les opérations de renforcement et de développement des réseaux électriques.

Les TCFE sont uniquement basées sur la quantité d'électricité consommée

La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) est reversée aux communes, aux syndicats ou aux départements.

Depuis le 01/01/2014 la valeur maximale de ces taxes est de 0,00950 €/kWh (elle était depuis le 01/01/2013 égale à 0,00932 € HT/kWh). Retour aux dispositions antérieures concernant les communes de – de 2000 habitants. **Vote : 1 abstention Luc LEGER.**

- **Délibération** pour rupture de contrat avec l'architecte pour local technique.

Le Conseil ayant décidé d'annuler la construction du local technique voté par l'ancienne municipalité pour un coût de 100 000€ et de mutualiser avec la CCLA la dépose d'un container maritime auprès de ses services techniques, l'architecte nous a fait parvenir ses indemnités de dénonciation de contrat soit un montant de 7131,84€TTC. Mme le Maire demande l'avis du conseil pour dénoncer ce contrat.

Vote : 4 abstentions : Sylvain DURET. Audrey COUDERC. Paul MERCY. Aline BLANC

- **Questions diverses :**

Les nuits d'Eté remercient la municipalité de son accueil pour les 2 concerts qui se sont déroulés sur la commune. Monsieur GRIMONET Henri souligne le nombre important de personnes qui se sont rendues dès 8h le matin au concert à l'église.

Annick CHEVALIER expose le problème rencontré avec les chats au Lotissement du Grillon. La commune devra payer les frais de garde à la SPA engendré par 3 chatons qui ont été déposés par une St Albanaise soit près de 200€.

Sylvain DURET fait un point sur les T.A.P opérationnels depuis la rentrée. En moyenne 40/45 enfants sur les 60 se rendent dès 15h45 aux activités conduites soit par le personnel communal, suivant un projet pédagogique pour un 1er cycle et soit par C E S A M (Centre d'Enseignements Sur les Arts et la Musique) qui anime sur le thème musique et danse les mardis et jeudis.

Fin de séance 21h45

Le Secrétaire

Le Maire